

Colloque Pierre-Forcier 2017



Pierre Forcier, M.D., FRCSC a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969. Après avoir pratiqué cette spécialité

durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises pas la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths. LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »

Remerciements

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ ParaMed
- ✓ Retraite Québec
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec

La Société des experts en évaluation médico-légale du Québec, grâce à la cotisation de ses membres, a contribué financièrement à la tenue de cette activité.

La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la direction du Développement professionnel continu de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Vous pouvez déclarer un maximum de 7,75 heures pour l'activité globale. Les crédits sont calculés automatiquement dans MAINPORT. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation. En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association (AMA), les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse www.ama-assn.org/go/internationalcme

Cette activité de formation est admissible aux allocations de ressource prévues à l'annexe 44.

Cette activité est accréditée par le Barreau du Québec.

SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION MÉDICO-LÉGALE DU QUÉBEC

✉ 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000
C.P. 216, Succ.Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149



www.seemlq.org



12e Colloque annuel Pierre-Forcier

*La douleur chronique est-elle
toujours incapacitante :
Aspects physiques et psychiques*

*Vendredi, 24 novembre 2017
7 h 30*

**Hôtel de l'Institut de tourisme et
d'hôtellerie du Québec (ITHQ),
Salle Mont-Royal
6e Étage
3535, rue Saint-Denis,
Montréal - Québec**



Horaires de la journée

7 h 30	Inscription	11 h 25	Pièges de l'utilisation des opiacés dans le traitement de la douleur chronique non cancéreuse <ul style="list-style-type: none">• Dr Jean-Pierre Chiasson, <i>spécialiste en alcoolisme, toxicomanies et médecine des dépendances</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Élaborer sur les facteurs conduisant à la persistance de l'invalidité dans la DCNC ;• Trouver des alternatives thérapeutiques aux opiacés ;• Déterminer les facteurs prédictifs du retour au travail.	15 h 40	Période de questions	
7 h 55	Mot de bienvenue et présentation de la journée <ul style="list-style-type: none">• Dr Éric Renaud - <i>Président de la SEEMLQ</i> <p>Modérateur : Dr André Blouin</p>	12 h 15	Période de questions	15 h 55	Pause	
8 h 00	Le cerveau médiateur des vulnérabilités biopsychosociales à la douleur <ul style="list-style-type: none">• Dr Pierre Rainville, <i>Ph.D - Centre de recherche, IUGM</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnaître les déterminants neurophysiologiques de la douleur aiguë et leur modulation par différents facteurs biopsychosociaux ;• Identifier les différents réseaux fonctionnels du cerveau impliqués dans la modulation de la douleur et envisager leur rôle dans la transition vers la douleur chronique ;• Reconnaître le potentiel de la neuroimagerie pour comprendre la douleur et les médiateurs biopsychosociaux de la transition vers la douleur chronique et l'incapacité.	12 h 55	Dîner	Modérateur : Dr Pierre Bleau		
8 h 50	Période de questions	13 h 10	Présentation du membre émérite 2017	16 h 10	Cas clinique et discussion en petits groupes <ul style="list-style-type: none">• Dr André Blouin, <i>spécialiste en médecine du travail</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnaître les différents facteurs qui maintiennent une incapacité chez un réclamant qui présente une douleur chronique non cancéreuse ;• Discuter des facteurs qui sont associés aux douleurs chroniques et peuvent ou non justifier une invalidité ;• Évaluer de façon critique les signes cliniques qui justifient une invalidité.	
9 h 00	Le rôle des représentations de l'incapacité dans les comportements des personnes <ul style="list-style-type: none">• Dre Marie-José Durand, <i>Ph.D., Erg.</i>• Dre Marie-France Coutu, <i>Ph.D., Psy.</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier les relations entre douleur, incapacité et participation au travail selon les dernières évidences scientifiques ;• Identifier les composantes de la représentation de la maladie et de l'incapacité et la valeur pronostique sur le retour au travail ;• Identifier des pistes d'intervention pour mieux comprendre les représentations.	13 h 25	Projet retraite : surmonter l'insécurité financière <ul style="list-style-type: none">• Mr Yves Fournier, <i>MBA, Pl. Fin - Financière des professionnels</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Estimer quelles seront ses dépenses à la retraite ;• Mesurer l'ensemble des sources de revenus disponibles ;• Établir un plan d'action qui tient compte de stratégies fiscales et financières.	16 h 50	Panel des experts de la journée	
10 h 00	Période de questions	13 h 55	Période de questions	17 h 10	Clôture du colloque annuel	
10 h 10	Pause	Modérateur : Dr Éric Renaud				
Modératrice : Dre Claude Paquette		14 h 10	Douleur chronique et invalidité du point de vue CNESST - SAAQ - SSQ <ul style="list-style-type: none">• Dre Nicole Carrière, <i>psychiatre - CNESST</i>• Dre Sylvie Verrette, <i>médecin de famille - CNESST</i>• Dr Luc Marcoux, <i>chirurgien orthopédiste - SAAQ</i>• Mme Nathalie Trudel, <i>Directrice - Gestion assurance collective invalidité et vie - Groupe Financier SSQ</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Exposer des situations problématiques rencontrées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) ainsi que la SSQ compagnie d'assurance, en lien avec les expertises réalisées dans un contexte de douleur chronique et d'incapacité prolongée ;• Décrire les impacts potentiels de l'avis de l'expert, pour l'individu aux prises avec une douleur persistante et son assureur ;• Nommer les éléments importants devant être considérés par l'expert pour motiver son opinion et permettre à l'assureur de rendre une décision éclairée ;• Distinguer le contexte propre à chacun des assureurs ci-haut mentionnés.	<h2>Comité scientifique</h2> <p>Dr André Blouin, président, Comité DPC Spécialiste en médecine du travail</p> <p>Dr Pierre Bleau Psychiatre</p> <p>Dre Claude Paquette Neuropsychologue</p> <p>Dr Éric Renaud Chirurgien orthopédiste</p>		
10 h 25	Lorsque le patient dit : "Ma douleur est atroce" <ul style="list-style-type: none">• Dre Mary-Ann Fitzcharles, <i>Rhumatologue</i> <p>Objectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Critiquer les méthodes d'évaluations de la douleur chronique ;• Préciser l'importance du traitement de la douleur dans l'induction de l'invalidité ;• Identifier les solutions potentielles pour réduire l'invalidité chez les réclamants.					
11 h 15	Période de questions					